



ÉDITORIAL

ENSEMBLE CONTRE L'INFLATION



Grève des maçons à la Maison du Peuple, La Chaux-de-Fonds, 7 novembre 2022

La hausse des primes d'assurance-maladie, des coûts de l'énergie et des taux d'intérêts marquent cette fin d'année 2022. Ces augmentations toucheront directement le pouvoir d'achat des classes moyennes et précaires.

Même si l'indice des prix à la consommation ne tient pas compte de hausses conséquentes, notamment celles liées aux primes maladies, certains secteurs économiques revaloriseront tout de même les salaires pour atténuer l'inflation.

D'autres secteurs, notamment le commerce ou la construction, risquent de voir cette dégradation s'accroître par une remise en cause de leur convention collective de travail. Comme si cela ne suffisait pas, la droite continue dans son élan macabre en s'attaquant une nouvelle fois au salaire minimum. Travailler plus de 40 heures par semaine pour moins de 3'700.- par mois n'est pas digne d'un des pays les plus riches (et par là même les plus chers) de la planète.

Une augmentation de l'inflation conjointe à une diminution de ses revenus s'appelle, dans le langage économique, l'« effet ciseau ». Dans le langage commun, cela s'appelle un « hold up ». En effet, cette situation cache une contradiction notoire et récurrente : les profits de certains secteurs, notamment ceux des producteurs d'énergie, explosent.

Les travailleuses et travailleurs qui sauveront leurs conditions sont celles et ceux qui parviendront à se regrouper. Dans une société qui tend à atomiser les individus, c'est-à-dire à les détacher du collectif, l'union pour la défense des intérêts communs des employé.e.s est fondamentale.

Association d'entraide et de défense des intérêts des travailleuses et travailleurs, le syndicat tire son nom des assemblées qui rendaient la justice (súndikos). Les syndicats et les partis de gauche – dont le Parti Ouvrier et Populaire, qui est à l'avant-garde du combat pour plus de justice sociale – jouent depuis plus d'un siècle un rôle prépondérant. Vous l'aurez compris : il s'agit plus que jamais de créer du collectif pour refaire société.

Cédric Dupraz

LA GRENADE

Et la lumière ne fut plus

Mardi, 0h16, sur un balcon fraîchement plongé dans le noir plus profond que jamais de la ville assoupie, me voilà pris d'un doute. Et si éteindre les lampadaires la nuit était une idée peu lumineuse à bien d'autres égards ?

Pourtant l'économie est là : couper l'éclairage public la nuit conduit à une diminution de 1% de l'électricité consommée, et l'effet sur les consciences est maximal. Et c'est là tout le problème.

La « politique des petits gestes » a un effet pervers. En nous confrontant régulièrement à des actions aux résultats souvent (très) limités, elle nous donne l'impression d'agir : individuellement en pensant à éteindre une lumière ou à couper le robinet, collectivement avec l'exemple de nos lampadaires ou le chauffage des bâtiments publics. Elle donne bonne conscience et mène à croire que les solutions sont là, toutes prêtes, à notre portée. Et pire, qu'elles sont du ressort de l'individu (ma lampe, mon robinet) ou du service public.

Alors que le problème est bien entendu dans notre modèle économique et sociétal, néolibéral, basé sur la consommation et la croissance à tout prix. Il est systémique et demande un changement fondamental de paradigme pour être résolu, changement loin d'être amorcé.

Comme le dit le proverbe : « A quoi bon éteindre la lumière si c'est pour aveuglément voter à droite ? »

Matthieu Reverchon

POUR UN APPRENTISSAGE DE QUALITÉ, PROTÉGEONS LES APPRENTI-E-S !

Signez l'initiative cantonale pour une meilleure protection des apprenti-e-s !



En Suisse, 33% des apprenti-e-s sont victimes de harcèlement dans leur quotidien professionnel et 63% font des heures supplémentaires.

Les problèmes rencontrés durant le cursus de l'apprentissage sont inadmissibles, il est urgent d'agir. Ensemble nous pouvons changer les choses !

Vous trouverez dans ce numéro **une feuille de signatures pour l'initiative «Plus de protection pour les apprenti-e-s»**. Nous vous remercions d'avance pour les signatures que vous pourrez faire autour de vous ! N'oubliez pas que seules les personnes de plus de 18 ans, domiciliées dans le canton de Neuchâtel, suisses ou ayant un permis C peuvent signer.

Nous joignons également **une proposition d'abonnement réduite à Voix Populaire**, le mensuel romand du POP et héritier de l'hédomadaire *Gauchebo*. Les dons sont également possibles par ce biais, et bienvenus !

JEUNES POP TÉMOIGNAGE D'UNE ANCIENNE APPRENTIE

Ancienne apprentie en cuisine, Sylvia* a rompu son contrat d'apprentissage. Dans le cadre de la campagne pour plus de protection des apprentis.e.s, elle a accepté de se livrer et nous raconte ses difficultés et ses choix.

Est-ce que tu peux te présenter en quelques mots, ton parcours, ta formation...?

J'habite dans le canton de Neuchâtel, j'ai dix-huit ans. Pendant mes années d'école secondaire j'ai fait plusieurs stages dans le domaine de la cuisine, c'est un métier qui m'a tout de suite attiré et je n'avais pas d'intérêt pour une filière académique. J'ai rapidement signé mon contrat d'apprentissage et ai commencé ma formation en août 2019. J'ai arrêté en novembre 2020.

Comment t'es-tu sentie durant ta formation, est-ce que tu étais écoutée? Est-ce que tu avais l'impression d'être formée, intégrée à l'équipe, à l'aise sur ton lieu de travail ?

Au début de ma formation j'étais très motivée j'avais des bonnes notes en cours, je me sentais à l'aise en pratique. J'avais plus l'impression de travailler que d'être formée mais je ne me posais pas plus de questions. Et plus le temps passait, plus il y a eu des abus au niveau de mes horaires (des heures supplémentaires qui s'accumulent), donc j'ai pris les mesures nécessaires avec ma mère et je suis allée en discuter plusieurs fois avec mes supérieurs mais la situation ne s'est pas améliorée. Je ne me sentais pas vraiment intégrée à la brigade, je sentais qu'il y avait une différence du fait que je sois une jeune fille, j'ai entendu plusieurs blagues sexistes de certains qui m'ont mise mal à l'aise et la situation a empiré quand mon chef a commencé à utiliser plusieurs fois par jour des surnoms affectifs et déplacés et à me faire des commentaires à caractère sexuel. Je n'ai pas osé en parler à qui que ce soit, mes collègues y assistaient sans intervenir. J'avais à peine quinze ans et j'avais peur de perdre ma place d'apprentissage. J'allais au travail tous les jours avec la boule au ventre.

Qu'est-ce qui a été l'élément déclencheur qui t'as poussée à arrêter ta formation ?

A cause du stress, de la fatigue et d'un épisode de ma vie privée, j'ai été diagnostiquée en dépression et on m'a placée en arrêt maladie pendant plusieurs semaines. Puis j'ai essayé de reprendre le travail à cinquante pourcent mais lorsque j'ai recommencé la majorité de mes collègues ne m'adressaient plus la parole, comme si j'avais cessé d'être solidaire avec eux, et j'ai entendu de nombreuses rumeurs circuler sur les raisons de mon arrêt, notamment que c'était de la flemmardise.

J'ai également subi de la pression de mes patrons, qui menaçaient de me virer si mon arrêt se prolongeait. En novembre 2020, j'ai demandé une rupture de contrat.

As-tu reçu du soutien? Si oui de la part de qui? Aurais-tu aimé avoir plus de soutien?

J'ai reçu le soutien moral de mes professeurs et de ma famille. J'aurais aimé recevoir le soutien de l'office des apprentissages (OFAP), par exemple recevoir plus de visites de l'OFAP sans le formateur, au moins une par année. Ils sont venus faire un seul entretien dans les premières semaines de ma formation et évidemment tout se passait encore assez bien. Lors de la rupture de mon contrat, ils m'ont demandé une justification mais le problème était que nous étions en présence de mes patrons et de mon formateur. Donc je n'ai pas osé donner les réelles raisons.

Ça n'a pas dû être facile à vivre, comment as-tu géré ce choix, avais-tu déjà des projets pour la suite?

J'ai beaucoup culpabilisé d'arrêter mon apprentissage mais je sentais que je n'avais plus d'autre choix que de prendre soin de moi avant d'entreprendre d'autres projets professionnels. Alors je me suis motivée à trouver mieux.

Comment continue-t-on après l'arrêt de sa formation? As-tu eu du mal à trouver ta voie?

J'ai rapidement cherché une voie qui me correspondait plus, il m'a fallu beaucoup de motivation et convaincre mes parents qu'il fallait que je change de voie, l'expérience m'a complètement dégoûtée de la cuisine. J'avais le rêve depuis petite de suivre une formation dans les arts de la scène alors j'ai foncé.

Comment te sens-tu aujourd'hui avec le recul par rapport à cette décision ?

Avec le recul, je suis vraiment contente d'avoir pris cette décision même si je n'ai pas suivi le chemin le plus facile. Aujourd'hui je me sens pleinement épanouie dans ma formation.

**prénom d'emprunt*

Propos recueillis par Camille Vuillème



LA CHAUX-DE-FONDS LA SAISON DE LA CHASSE EST OUVERTE

La droite chaux-de-fonnière a bichonné son arsenal et frétille à l'idée d'ouvrir le feu. La cartouchière trépidante, elle a revêtu sa tenue de camouflage et s'est tapie dans son mirador. Qu'un brin de culture dépasse des taillis et ça dézingue à tout va. Ça, ce sont les mauvais chasseurs.

Un bon chasseur (parce qu'il y a tout de même une différence) aurait pris le temps d'analyser la situation avant de sabrer dans la culture. Les coupes consenties en 2015 étaient calculées pour réduire sans détruire.

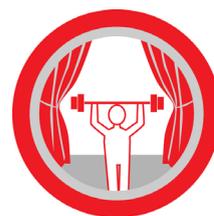
Quatre ans de vaches maigres suivis de deux ans de pandémie ont laissé exsangues les milieux culturels de notre ville. Les réserves sont à sec et les bonnes volontés s'épuisent à bricoler des budgets rachitiques. C'est le moment choisi par le PLR pour raboter dans les subventions.

À leur décharge, on notera que c'est, chez eux, un réflexe compulsif. C'est plus fort qu'eux. Ainsi, on a vu leur chef de groupe bondir sitôt évoquée l'idée de faire appel à des artistes locaux pour concevoir des décorations de Noël non illuminées. La question a fusé : « Combien ça va coûter ? ».

On notera que les quarante à cinquante mille francs annuels dépensés pour mettre en place les usuels luminaires n'ont jamais fait l'objet de semblable interrogation. Si on pose des décorations fabriquées en Chine, les coûts importent peu. En revanche, que l'on verse quelques sous à des gens du cru, cela suscite immédiatement la méfiance, voire le mépris.

Ce que le PLR oublie, c'est que la culture, c'est comme la confiture : c'est non seulement utile et savoureux mais c'est aussi une activité économique. L'argent versé génère du travail (beaucoup) et des salaires (moins). À la RTS, Marie-Thérèse Bonadonna évoquait la surprise de certains sponsors lorsqu'on leur évoquait le montant des salaires dans la culture : « Ah, bon ? C'est par mois, pas par semaine ?! » À ces niveaux de rémunérations-là, on peut être sûr que cet argent va très rapidement réintégrer le circuit économique local.

Karim Boukhris



LITTORAL LA LUTTE DES CLASSES, DE L'HISTOIRE ANCIENNE ?

Depuis la fin de l'Union soviétique en 1991 et la modernisation capitaliste de la Chine, la question des classes sociales, et à plus forte raison, celle de leurs luttes, a été reléguée au statut de pièce de musée, à une valeur démonétisée, qui n'a plus cours, que ce soit sur le plan politique, théorique ou scientifique. Concomitante de la fin du « camp socialiste », la désindustrialisation des pays capitalistes avancés n'est de loin pas étrangère à la disparition des classes comme enjeu politique, d'autant plus que la classe ouvrière industrielle avait été érigée, dès la fin du XIX^{ème} siècle et au cours du XX^{ème} siècle, comme l'acteur politique majeur de la transformation sociale, le sujet révolutionnaire par excellence.

Si les classes ont disparu du discours dominant, hormis la notion remarquablement dépolitisée de classe moyenne, les inégalités sociales sont en revanche dénoncées avec plus ou moins de véhémence, en lieu et place de bourgeoisie et de prolétariat, il est médiatiquement et politiquement toléré de parler de riches et de pauvres, d'hommes et de femmes, de jeunes et de vieux, de bien portants et de malades, de natifs et d'étrangers etc., sans pour autant que l'origine et la persistance des inégalités sociales ne soient plus jamais expliquées en elles-mêmes et pour elles-mêmes.

Cet état de fait démontre à lui seul à quel point la lutte des classes a été remportée par la bourgeoisie, notamment dans sa fraction financière. Cette dernière est parvenue, au cours des quatre dernières décennies, à inscrire le rapport de force en sa faveur dans toutes les institutions créées par la société, que celles-ci soient politiques (présidentialisme, parlementarisme, associés abusivement à la démocratie), universitaires (économie, droit, sociologie, sciences politiques, biologie, médecine),

médiatiques (internet mainstream, journaux, télévision), culturelles (cinéma, littérature, arts plastiques). L'hégémonie bourgeoise est totale.

A gauche, la tendance intellectuelle a souvent été de considérer à tort la lutte des classes comme une lutte visant à la répartition de la richesse sociale (« meilleure », « plus juste », « équitable »), par conséquent comme une lutte strictement économique sans lien objectif avec le reste de la société, cette dernière conservant une autonomie vis-à-vis des rapports sociaux de production capitalistes. Il s'agit d'une erreur conceptuelle de premier plan.

En 2022, nous vivons dans un monde strictement modelé par les exigences de valorisation et de reproduction du capital, un monde entièrement capitaliste, réglé par des rapports marchands d'achat et de vente de bout en bout et dans lequel la dépossession et l'exploitation sont plus féroces que jamais. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, un mode de production, le capitalisme, s'est emparé de la terre entière, provoquant, dans une dynamique contradictoire, autant d'avancées, aiguillonnées par la logique du profit, que de reculs et de destructions.

Pour la première fois également dans l'histoire, cette logique, chaotiquement unificatrice, est suffisamment puissante pour avoir posé les bases du renversement de ces rapports de production et de leurs institutions sociales, fondés sur la logique de la privatisation et de la privation et permettre une appropriation collective de ceux-ci. La lutte des classes dans toute son épaisseur historique est plus que jamais à l'œuvre et son devenir est ouvert.

Julien Binggely

GRÈVE DES MAÇONS LUTTE SYNDICALE POUR LA CONVENTION



MOT À LA POPULATION FAIRE GRÈVE EN SUISSE, MODE D'EMPLOI

Au début de ce mois de novembre a eu lieu, comme tous les quatre ans, la grève des maçons. Celle-ci coïncide avec l'expiration de leur convention collective de travail (CCT) et l'absence de consensus trouvé entre partenaires sociaux - Unia et Syna, représentants syndicaux, et la Société suisse des entrepreneurs (SSE), représentants patronaux.

Pour faire légalement grève en Suisse, il faut en effet remplir une série de conditions. Pour comprendre les origines de cette situation nous devons remonter à 1937, alors que la première Paix du travail est signée entre syndicats et patronats suite à une grève d'ouvrières de l'horlogerie dans les montagnes neuchâteloises, puis dans le domaine de la métallurgie. Le développement du Parti socialiste favorise la prolifération de tels accords, en privilégiant une négociation bipartite. La Paix du travail atteindra de nombreux autres domaines au fil du temps, notamment après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, une grande majorité de CCT demandent une Paix du travail absolue - soit l'interdiction complète de faire grève.

Depuis l'instauration de ces accords, le droit de grève est donc très restreint : travailleurs et employeurs doivent avant tout passer par la négociation, et tenter de trouver un consensus avant de se résoudre à la grève ou au lock-out. D'autre part, les grèves doivent uniquement concerner les relations de travail: il est donc interdit d'utiliser ce moyen pour faire pression sur les autorités (grève politique) - à titre d'exemple, la grève des femmes de 2019 a été considérée comme telle. Les domaines de travail essentiels tels que ceux des soins ont souvent l'interdiction totale de faire grève, et le soutien d'un syndicat est nécessaire pour que la grève soit «valable».

La sacro-sainte Paix du travail aurait donc retiré aux ouvriers leur levier le plus important lorsqu'il s'agit de rapport de force. Un rapport de force qu'elle tente d'ailleurs de faire oublier, en mettant travailleurs et employeurs sur un pied d'égalité illusoire à la table des négociations...

Dans la même veine, et alors que seule une petite trentaine d'articles du Code des obligations régit les relations de travail, ce sont quelques 600 CCT qui complètent. Le problème étant que celles-ci créent disparités et conflits entre les travailleurs, qui se voient traités différemment selon leur corps de métier. Les métiers du bâtiment sont un bon exemple de ce système: maçons, électriciens, peintres en bâtiment, constructeurs métalliques et échafaudiers sont soumis à des CCT différentes (et cela change encore d'un canton à l'autre !). Mais comment faire grève ensemble, comment être solidaires, quand nos collègues ne sont pas à la même enseigne ? C'est la définition même de « diviser pour mieux régner ».

Lorsque l'on se renseigne sur la Paix du travail, il n'est pas rare de lire qu'elle a fait du consensus un élément de l'identité nationale suisse. Mais ne nous laissons pas avoir: ces frontières de cristal ne font pas partie de notre ADN. Elles ont été créées pour empêcher les travailleurs de jouer leur unique mais essentielle carte face au patronat: s'unir et arrêter de louer leur force de travail. Soyons donc solidaires avec les grévistes, et réapproprions-nous ce droit qui est le nôtre.

Léa Aligizakis

VAL-DE-TRAVERS CETTE SI BELLE SOCIÉTÉ ...

Où quand tu as la force et la volonté de travailler, tu as la chance d'avoir plein de devoirs :

- devoir de se lever tous les jours pour aller au taf.
- devoir d'être à l'heure.
- devoir de faire le poing dans la poche quand ton chef te houspille parce que tu vas trop lentement.
- devoir de payer tes factures qui s'accumulent : loyer, assurances, médicaments, électricité, téléphone, impôts... Même après avoir tout payé, il te reste à peine 200 francs pour manger tout le mois (super bouffe en vue !).
- devoir, une fois par année, remplir sa déclaration d'impôts (pour moi c'est la galère, je devais être malade le jour où il y avait ce cours à l'école !).
- devoir de sourire aux cadres supérieurs de la boîte dans laquelle tu bosses, même si tu sais qu'ils font de grosses conneries.

En fait, les droits, ce n'est pas trop pour nous, les ouvriers.

Aujourd'hui, mon pote GG m'a dit qu'il en avait marre et qu'il avait envie de se foutre en l'air. Je ne trouve pas ça étonnant. Je l'apprécie bien mon GG, c'est quelqu'un qui a un bon fond, il est dans la même galère que j'ai vécue : des problèmes d'argent, pas rempli sa déclaration d'impôts et c'est la descente aux enfers. Taxation d'office, poursuites, saisie sur salaire et tout ce qui va avec.

L'ayant vécu, je sais ce que c'est et que ce n'est pas drôle. En plus, des problèmes de santé, des côtes qui se brisent s'il fait trop d'effort ou un faux mouvement. Il a repris le travail après un arrêt maladie de plusieurs semaines mais comme il est toujours sur la même machine avec des pièces lourdes qui tiennent « on ne sait pas toujours trop comment », je me fais du souci pour lui. Et je me pose la question : pourquoi le chef n'essaie-t-il pas de lui trouver une place plus facile ? Il connaît ses problèmes de santé. Et la DRH connaît ses soucis financiers, vu qu'ils retiennent de l'argent pour l'office des poursuites. Mais personne ne fait quelque chose pour l'aider.

L'État demande que les citoyens soient fair-play et bons payeurs, mais cela ne nous donne pas de droit, que des devoirs. Premier handicap, avoir un p... de passeport à croix blanche ; second handicap, faire partie du monde des ouvriers, qui créent la richesse, mais pas pour eux. Et quand on pense avoir atteint le fond du fond, on apprend qu'il va y avoir des augmentations de charges et d'assurances maladie.

Philippe L'Éplatenier



LE LOCLE UNE COMMUNE INCLUSIVE !

Lors de sa séance du 29 septembre dernier, il appartenait au Conseil général du Locle de se prononcer sur l'adoption du nouveau règlement général de la commune fusionnée.

Pour rappel, un règlement général régit le fonctionnement d'une commune, ainsi que les compétences et l'organisation de ses autorités. Un document purement formel donc, qui ne représente pas un enjeu politique en tant que tel, mais qu'il était nécessaire de remettre au goût du jour. Le renouvellement était ainsi l'occasion de mettre en place un système de suppléance au Conseil général, de régir plus précisément la question des conflits d'intérêts ou encore de tenir compte des progrès technologiques en introduisant notamment la signature électronique. A l'instar des villes de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, et afin de disposer d'un règlement moderne et tenant compte des principes incontestables de l'égalité, la commission législative a opté pour une forme inclusive

Ce n'est alors pas moins de 37,5 heures réparties sur quinze séances qui ont été nécessaires à la commission pour mener à terme son travail de lecture, de relecture de formulation et de reformulation des quelques 120 articles que compte le projet final.



En notre qualité de représentants du POP au sein de ladite commission, nous étions très optimistes quant à l'accueil que réserverait le Conseil général et pour cause !

Il faut dire que le contenu résultait de discussions unanimes et constructives et la forme épicienne avait été plébiscitée par l'ensemble des commissaires, moins une abstention. Il nous était donc réjouissant de constater que tous les groupes du législatif se montraient satisfaits du projet soumis... Mais c'était sans compter le retournement de veste de nos collègues PLR !

Quelques semaines avant la session, le seul parti de droite représenté au sein de Conseil général a notamment remis en question le choix de la forme, allant même jusqu'à menacer de refuser le projet de règlement, ce qui aurait eu pour conséquence de bloquer l'harmonisation de la nouvelle commune. Cela a engendré une certaine inquiétude et quelques calculs stratégiques jusqu'à la date fatidique du 29 septembre. Fort heureusement, la gauche était légèrement majoritaire et le texte a été adopté tel qu'il avait été soumis, à quelques modifications minimales près...

En conclusion et malgré quelques frayeurs, l'épilogue s'avère réjouissant pour la nouvelle commune désormais tournée vers la modernité !

Céline Dupraz et Vivian Bologna

STAND SIGNATURES DE L'INITIATIVE POUR LES APPRENTI.E.S



HAUSSE DES PRIMES UN NOUVEAU SYSTÈME S'IMPOSE INTERVENTION DE DENIS DE LA REUSSILLE AU CONSEIL NATIONAL

Le système de la LAMal avec la concurrence entre les caisses privées a clairement atteint des limites et n'est plus acceptable tel qu'il est. Le montant des primes devient insoutenable et leur hausse continue n'est pas justifiée. Les réserves des caisses atteignent des sommes astronomiques, bien au-delà des obligations légales, sans aucune justification. Les montants indûment perçus aux assuré-e-s de certains cantons n'ont été que partiellement restitués, sans qu'aucune correction ne soit apportée à un système dont l'opacité est par ailleurs intolérable.

Alors que des possibles hausses de 7 à 9 % ont été annoncées pour 2023, il devient clair que des mesures immédiates doivent être prises, mais également qu'une réforme en profondeur de tout le système LAMal s'impose, dans le sens de la transparence, de l'équité et de la justice sociale.

- Dans l'immédiat, le Conseil fédéral prévoit-il d'intervenir pour plafonner les primes et empêcher les hausses annoncées pour 2023 ?
- Le Conseil fédéral ne devrait-il pas contraindre les caisses à puiser dans les réserves qu'elles ont indûment accumulées, avec de l'argent payé par les assuré-e-s ?
- A moyen terme, le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il est grand temps de réfléchir à un nouveau système, avec des primes basées sur le revenu ?

Réponse du Conseil Fédéral:

Etant donné que les primes doivent couvrir les coûts, il ne serait pas judicieux de les plafonner. Dans le cadre du contre-projet à l'initiative populaire « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) », le Conseil fédéral a proposé une alternative au plafonnement des primes. Chaque canton devra consacrer un montant minimal à la réduction des primes qui sera calculé en fonction des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins.

De plus, afin de freiner la hausse des coûts, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un premier paquet de mesures de réduction des coûts le 21 août 2019 (FF 2019 5765). La première partie du paquet 1 (paquet 1a) a déjà été adoptée par le Parlement le 18 juin 2021 (FF 2021 1496). Le Conseil fédéral prévoit de lui transmettre un deuxième paquet durant le second semestre 2022. Par ailleurs, il faut souligner que les frais de laboratoire ont baissé de 10 % à partir du 1er août 2022. Les économies annuelles escomptées sont évaluées à environ 140 millions de francs. Ces mesures concrètes ont pour objectif de limiter la hausse des coûts.

Le Conseil fédéral a déjà agi pour la réduction volontaire des réserves en révisant l'art. 26, al. 3, de l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal ; RS 832.121), entré en vigueur le 1er juin 2021. La possibilité offerte aux assureurs de calculer les primes au plus juste leur permet d'offrir des primes plus basses. Ce mécanisme augmente la probabilité d'une réduction des réserves. Pour les primes 2022, 30 assureurs sur 50 ont fait usage de cet outil. De plus, lorsqu'un assureur calcule les primes au plus juste, il a la possibilité de réduire les réserves en remboursant les assurés. En 2021, 14 assureurs ont soumis des plans de réduction des réserves et rembourseront ainsi près de 380 millions de francs aux assurés en 2022. A noter également que les gains en capitaux ont contribué à l'augmentation des réserves.

L'idée de fixer les primes en fonction du revenu n'est pas nouvelle. Il faut toutefois souligner que le système actuel tient déjà compte du revenu. En effet, les réductions de primes allouées aux assurés de condition économique modeste sont financées par les impôts, lesquels sont fonction du revenu. De plus, les coûts des traitements hospitaliers sont en partie pris en charge par les impôts cantonaux.

Le Conseil fédéral souhaite promouvoir davantage les réductions de primes. Dans le cadre du contre-projet à l'initiative d'allègement des primes, il propose ainsi que chaque canton fournisse une contribution minimale à la réduction des primes.

AGENDA NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2022

Cantonal

pop.neuchatelois@bluewin.ch

- Comité cantonal : 21 décembre à 18h30, La Chaux-de-Fonds (suivi d'une fête de fin d'année)

La Chaux-de-Fonds (Versoix 7)

pop.lachaux@pop-ne.ch

- Séances de section : Tous les lundis à 20h

Le Locle - Les Brenets (Envers 7)

pop-lelocl@pop-ne.ch

- Séance de section : 14 décembre à 20h

Jeunes POP

neuchatel@jeunespop.ch

- Récolte de signatures pour l'initiative: 3 décembre, 9h-12h, marchés de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds
- Assemblée générale: 17 décembre, La Chaux-de-Fonds

Littoral

neuch@pop-ne.ch

- Séance de section : 8 décembre à 19h

Val-de-Travers (Unia Fleurier)

val-de-travers@pop-ne.ch

- Séance de section : 21 novembre à 19h
- Récolte de signatures pour l'initiative: 26 novembre, 10h
- Séance de section : 12 décembre à 19h

LA DERNIÈRE ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION VIETNAMIENNE AU LOCLE



L'ambassadeur du Vietnam en Suisse était accompagné de député.e.s de l'Assemblée nationale vietnamienne, dont le président du Conseil des minorités ethniques. Côté suisse, les autorités de la Ville du Locle et des représentant.e.s du Parti Ouvrier et populaire étaient présent.e.s.



Nous avons besoin de vos dons, petits ou grands !

CH66 0900 0000 2300 2495 2
POP Neuchâtelois
Versoix 7
2300 La Chaux-de-Fonds

